



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
TERRITORIALE DE LA MAYENNE**

**Assemblée Générale du 25 Mai 2023 - n°02\_2023\_bis**

**BUDGET EXECUTE 2022- CFA**

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 25 Mai, à dix-sept heures trente, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne, dûment convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Eric HUNAUT, Président.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

**Membres élus en exercice** : 31  
**Membres élus présents** : 20  
**Quorum** : 16

**Membres élus présents :**

Mmes Cécile Legrand-Theil et Nathalie Planchais,  
MM Raphaël Alexandre, Jérôme Chaplet, Erwan Coatanéa, Claude Daniel, Jérôme Deniau, Frédéric Devineau, Eric Fouassier, Loïc Granger, Eric Hunaut, Laurent Lairy, Christophe Le Guet, Bruno Lucas, Christophe Marchand, Norbert Montembault, Jean-Michel Motrieux, Nicolas Mousset, Bruno Rigouin et Christophe Terrien.

**Membres élus excusés :**

Mmes Anne Cousin, Sylviane Gandon, France Gérard, Hélène Gohier et Camille Moquet,  
MM. Emmanuel Adam, Bernard Fort, Guillaume Gruau, Nicolas Rousseau, Vincent Seyeux et Konthirith Tek.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS**

Vu le code du commerce, son livre VII et notamment les articles D711-71-1, R712-15 et A712-20,

Après avoir pris connaissance des documents budgétaires et avoir entendu le rapport présenté par le Directeur Général, la Chambre de Commerce et d'Industrie, sur proposition du Président, arrête le Budget Exécuté 2022, pour le Centre de Formation des Apprentis à :

- Total des charges :	3 441 371 €
- Total des produits :	3 481 859 €
- Résultat :	40 488 €

Le budget Exécuté 2022 a été soumis à l'examen de la Commission des Finances le 26 avril 2023 et présenté au bureau le 15 mai 2023.

Les explications concernant ce budget ont été données lors de l'Assemblée Générale.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des membres élus présents, la délibération suivante :

### **DÉLIBÉRATION**

CONSIDÉRANT les montants du budget Exécuté 2022 du Centre de Formation des Apprentis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

CONSIDÉRANT les explications fournies à l'appui de ce budget Exécuté,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 26 avril 2023,

CONSIDÉRANT l'examen du bureau réuni le 15 mai 2023,

### **L'ASSEMBLEE GENERALE**

- APPROUVE le budget Exécuté 2022 du Centre de Formation des Apprentis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne.
- MANDATE son Président pour transmettre ce budget exécuté aux différentes autorités concernées.

**Pour :** 20  
**Contre :** 0  
**Abstention :** 0

Copie certifiée conforme, le 25 Mai 2023

**Le Président,**



**Eric HUNAUT**

**Le Secrétaire,**



**Frédéric DEVINEAU**